



CC du Pays du Coquelicot (Siren : 248000747)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Albert
Arrondissement	Péronne
Département	Somme
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	26/12/2001
Date d'effet	26/12/2001

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Stéphane DEMILLY

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	6 rue Emile Zola
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80300 ALBERT
Téléphone	
Fax	
Courriel	comdecom@paysducoquelicot.com
Site internet	www.paysducoquelicot.com

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	Taxe Locale d'Equiptement
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	29 114
-----------------------------	--------

Densité moyenne 62,23

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 66

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Acheux-en-Amiénois (218000032)	652
80	Albert (218000149)	10 291
80	Arquèves (218000263)	166
80	Auchonvillers (218000362)	136
80	Authie (218000412)	303
80	Authuille (218000438)	170
80	Aveluy (218000453)	541
80	Bayencourt (218000552)	82
80	Bazentin (218000578)	78
80	Beaucourt-sur-l'Ancre (218000636)	100
80	Beaumont-Hamel (218000677)	205
80	Bécordel-Bécourt (218000701)	165
80	Bertrancourt (218000909)	228
80	Bouzincourt (218001220)	571
80	Bray-sur-Somme (218001295)	1 243
80	Buire-sur-l'Ancre (218001444)	312
80	Bus-lès-Artois (218001469)	144
80	Cappy (218001659)	524
80	Carnoy (218001683)	105
80	Chaignolles (218001873)	159
80	Coigneux (218001931)	50
80	Colincamps (218001956)	85
80	Contalmaison (218001980)	120
80	Courcelette (218002087)	151
80	Courcelles-au-Bois (218002095)	84
80	Curlu (218002236)	146
80	Dernancourt (218002301)	485
80	Eclusier-Vaux (218002533)	123
80	Englebelmer (218002558)	309
80	Etinehem-Mericourt (200064830)	598
80	Forceville (218003150)	177
80	Fricourt (218003515)	517
80	Frise (218003523)	201
80	Grandcourt (218003689)	186
80	Harponville (218004026)	193
80	Hédauville (218004075)	121
80	Hérissart (218004133)	615
80	Irlès (218004315)	102
80	La Neuville-lès-Bray (218005601)	271
80	Laviéville (218004463)	173

80	Léalvillers (218004489)	172
80	Louvencourt (218004687)	281
80	Mailly-Maillet (218004737)	619
80	Mametz (218004802)	182
80	Maricourt (218004869)	176
80	Marieux (218004877)	120
80	Méaulte (218004968)	1 317
80	Mesnil-Martinsart (218005114)	241
80	Millencourt (218005189)	224
80	Miraumont (218005205)	695
80	Montauban-de-Picardie (218005304)	250
80	Morlancourt (218005395)	384
80	Ovillers-la-Boisselle (218005809)	451
80	Pozières (218007854)	258
80	Puchevillers (218006070)	547
80	Pys (218006104)	120
80	Raincheval (218006203)	289
80	Saint-Léger-lès-Authie (218006641)	92
80	Senlis-le-Sec (218006872)	299
80	Suzanne (218006963)	177
80	Thiepval (218007052)	132
80	Thièvres (218007086)	62
80	Toutencourt (218007185)	490
80	Varennes (218007276)	220
80	Vauchelles-lès-Authie (218007284)	156
80	Ville-sur-Ancre (218007581)	278

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Assainissement Non Collectif</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Schéma directeur d'assainissement y compris plans de zonage</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

*Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Culture : · Mise en ?uvre d'une politique de la lecture publique sur l'ensemble du territoire intercommunal au moyen d'équipements communautaires, du soutien aux points lecture municipaux, de l'animation d'un réseau intégrant l'ensemble des bibliothèques communautaires et des points lecture municipaux, et d'un programme d'animations et d'actions en direction de toutes les communes · Mise en ?uvre d'une politique globale d'apprentissage de la musique, gestion des équipements communautaires et soutien aux écoles de musique associatives · Cinéma : construction, gestion, exploitation, diffusion et développement de la culture cinématographique*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Culture : · Mise en ?uvre d'une politique de la lecture publique sur l'ensemble du territoire intercommunal au moyen d'équipements communautaires, du soutien aux points lecture municipaux, de l'animation d'un réseau intégrant l'ensemble des bibliothèques communautaires et des points lecture municipaux, et d'un programme d'animations et d'actions en direction de toutes les communes · Mise en ?uvre d'une politique globale d'apprentissage de la musique, gestion des équipements communautaires et soutien aux écoles de musique associatives · Cinéma : construction, gestion, exploitation, diffusion et développement de la culture cinématographique*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

- Schéma de secteur

*Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

- Plans locaux d'urbanisme

*Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme*

- Organisation des transports non urbains

- *Transports collectifs à la demande*

<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création, aménagement et entretien de la voirie</i>
<b>Développement touristique</b>
- Tourisme <i>Sont reconnus d'intérêt communautaire : - Etudes techniques et stratégiques ; - Conception et entretien des circuits de randonnée, conception de divers circuits touristiques ; - Création de la marque « Pays du Coquelicot » et opérations de labellisation ; - Outils de promotion : brochures, site Internet, objets promotionnels, présence du Pays du Coquelicot dans certains salons, séjours? - Accueil permanent des visiteurs sur Albert. Accueil saisonnier à Bray sur Somme, Cappy, Thiepval et Authie, présence sur d'autres sites en fonction d'évènements particuliers ou de périodes spécifiques et accueil téléphonique et Internet ; - Guidage sur lieux et circuits spécifiques et création d'un réseau de bénévoles sur l'ensemble du Pays du Coquelicot pour l'organisation de visites régulières dans certaines communes ; animation d'une section histoire ; - Journées du Patrimoine : coordination générale sur l'ensemble du Pays du Coquelicot ; - Signalisation et panneaux : fabrication, implantation et maintenance dans le cadre d'un schéma validé par la communauté de communes ; - Organisation du relais local du Concours National des Villes et Villages Fleuris. L'ensemble de ces missions est exercé par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), intitulé Office de Tourisme du pays du Coquelicot, à l'exception des études techniques et stratégiques et de la signalisation et des panneaux, qui demeurent de la compétence de la communauté de communes. A cet effet, et en application du quatrième de l'article L 133-7 du Code du tourisme, seule la communauté de communes peut instituer la taxe de séjour. Si tel est le cas, elle la percevra et la reversera à l'EPIC.</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat <i>Politique du logement et du cadre de vie</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Politique du logement et du cadre de vie</i>
<b>Autres</b>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique du territoire : · Etablissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques · Promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Autres <i>versement de la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	596 794
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	346 781
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	707 871
80	SI Mixte pour la plate forme aéro industrielle de HAUTE PICARDIE (258004506)	SM ouvert	29 114

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)